

UNION NATIONAL DES ARBITRES DE FOOTBALL

Le Club Des Arbitres

UNAF Normandie



SAISON 2025 – 2026

Les missions de l'U.N.A.F

Outre la fonction sociale de l'UNAF marquée par les aides apportées à ses membres et à leurs familles en difficulté, l'une des valeurs essentielles de l'UNAF, est la solidarité entre ses adhérent(e)s.

Elle assume de nombreuses missions au service des Arbitres :

- Elle participe aux actions, Nationales, Régionales, Départementales en concertation avec les commissions d'Arbitrage et les Comités Directeurs de Ligue et de districts.
- Elle est une force de propositions au sein des Commissions d'Arbitrage Régionale, Départementales.
- Elle apporte son concours pour le recrutement, la formation et la promotion des Arbitres et de l'Arbitrage.
- Elle assiste tout(e) adhérent(e) dans le besoin.
- Elle représente les Arbitres dans toutes les instances dirigeantes du football en véhiculant une image de marque dynamique.
- Elle valorise le rôle d'éducateur de chaque Arbitre.
- Elle favorise l'intégration de l'arbitre dans son club.
- Elle assure la défense juridique des Arbitres adhérent(e)s.
- Elle peut vous accompagner à votre demande, devant les commissions de discipline et d'appel.
- Elle assure un soutien psychologique aux Arbitres adhérent(e)s qui en ressentent le besoin.
- Elle propose divers partenariats à ses Adhérent(e)s.
- Elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour développer la Féminisation de l'Arbitrage.
- Elle veut mettre en avant et aider les Jeunes Arbitres, l'avenir de notre corporation.

En résumé, l'UNAF est au service permanent de ses adhérent(e)s afin d'améliorer leur condition pour le bien de l'Arbitrage en particulier et pour le bien du Football en général.

La LOI Lamour d'octobre 2003

Art. L. 223-2. – Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.

Président U.N.A.F Normandie : QUEMPER John John Tél : 06.04.67.06.43 johnjohn.quemper@sfr.fr

President UNAF Normandie :
Représentant des 5 départements
Quemper John John
(johnjohn.quemper@sfr.fr)
Tel 06 04 67 06 43

Unaf76
Président Mr Salve David.salve@hotmail.fr

Mr Chopart Daniel
Responsable équipements
4 le Val fleuri
76280 Criquetot L'Esneval
Tel 0686858940

UNAF 14
Gilles BELLISSENT(président)
14 rue Mozard
14120 Bieville Beuville
Tel +33-6-45-49-09-96

UNAF 50
Mr Noel sanson(président)
61 rue jean François Millet
50440 La Hague Vasteville
Tel 0611741339

UNAF 27
Mr Gremont Samuel
Responsable adhésion
Mr Pascal Foiret
7,rue des plantes
27700 ILLIERS -L' ÉVÊQUE
Tel 0614417585

UNAF 61
Mr Gasse Christophe (président)
Responsable adhésion
Mr Yves Prevel
37 rue de Launay Cornu
61100 ST Georges des Groseillers
Tel 0673340482